

Charte du Réseau Alim'Entraide du Brabant wallon

Le Réseau Alim'Entraide du Brabant wallon est un réseau œuvrant dans la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire en Brabant wallon. Il a été créé pour répondre aux besoins et difficultés rencontrés par les acteurs de terrain de l'aide alimentaire, à savoir :

- Augmentation des demandes d'aide alimentaire ;
- Diminution des invendus et des surplus récupérés poussant les acteurs locaux à être concurrents et à accepter une baisse de qualité ;
- Incapacité logistique à augmenter la récolte de dons ;
- Manque de représentation du secteur et de ses réalités ;
- Difficultés financières pour couvrir les coûts (matériel, logistique, moyens humains, etc.).

Le Réseau Alim'Entraide est constitué de membres effectifs et adhérents qui sont des acteurs de première ligne, associatifs ou publics, concernés par la distribution de l'aide alimentaire. Le Réseau est un acteur de seconde ligne qui agit dans l'intérêt de ses membres.

Missions

Le Réseau a pour missions :

- De favoriser la mise en réseau et la collaboration entre ses membres (échange de bonnes pratiques et d'expertises, mutualisation logistique, etc.) ;
- De représenter ses membres en contribuant à la visibilité des enjeux du secteur et en défendant leurs intérêts ;
- D'améliorer la qualité, la quantité et la diversité de l'approvisionnement de l'aide alimentaire en Brabant wallon.

Il s'engage à œuvrer dans ce sens en faveur de ses membres et à organiser, au minimum, deux réunions de concertation par an avec l'ensemble des signataires de la présente Charte.

Valeurs

Les valeurs qui animent le Réseau sont :

- Solidarité : les membres travaillent pour un objectif commun, amenant chacun à se considérer comme complémentaire plutôt que concurrent et ce, au bénéfice des personnes précarisées.
- Cohésion : les membres se mettent régulièrement autour de la table pour partager leurs pratiques respectives et développer des solutions de collaboration, le tout dans un climat de bienveillance et de respect mutuel.
- Accueil et respect : les membres garantissent aux bénéficiaires de leurs services un accueil et une écoute de qualité respectant la dignité des personnes.

Membres

Les membres du Réseau sont des opérateurs publics et associatifs qui œuvrent :

- Dans l'aide alimentaire ou, plus globalement, dans la lutte contre la précarité ;
- Dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Dans l'insertion socio-professionnelle en lien avec l'aide alimentaire.

Chaque membre s'engage à :

- Respecter la Charte et ses valeurs ;
- Contribuer au fonctionnement du Réseau et participer à la dynamique partenariale (interpellation du Comité de Pilotage, propositions d'actions, etc.) en participant au minimum à deux réunions par an ;
- Fournir les informations nécessaires au bon fonctionnement du Réseau (notamment en complétant le formulaire d'adhésion) ;
- Informer le Réseau de tout changement d'adresse et de modalités de fonctionnement (horaires, lieu de distribution, etc.).

Tout nouveau membre signe la présente Charte. Cette dernière et le formulaire d'adhésion sont à envoyer au Réseau Alim'Entraide du Brabant wallon. La demande d'adhésion sera présentée aux membres du Comité de Pilotage qui officialisera la candidature sur accord.

En cas de non-respect des engagements, l'adhésion d'un membre pourra être refusée ou arrêtée par le Comité de Pilotage.

Signature

Nom de l'organisation signataire :

Date : ... / ... / ...

Nom(s), fonction(s) et signature(s) du/des représentant(s) :